

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 FEVRIER 2018

Le présent Conseil Municipal approuve à l'unanimité et en tous ses points le compte-rendu de la précédente séance du 7 décembre 2017.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, et de retirer le point n° 5.

Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité des membres présents, M. MONNAUX François, comme secrétaire de séance.

1 - Château : Poursuite des travaux de restauration - Attribution de la Mission de Coordination SPS

Dans le cadre de la poursuite des travaux de restauration du château des Ducs de Lorraine il convient de réaliser une Mission de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé en phase conception et réalisation des travaux.

Après avoir entendu le rapport de M. le maire, le récapitulatif des offres est le suivant :

	Montant TTC
CCTia	7 380.00 €
BUREAU VERITAS	4 686.00 €

et qui propose que soit retenu le Bureau VERITAS, offre identifiée comme correspondant au cahier des charges technique et financier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- décide l'attribution de la Mission de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé au Bureau VERITAS sis 5 rue Pablo Picasso – 57365 ENNERY pour un montant HT de 3 905.00 €, soit 4 686 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision ;
- donne à Monsieur le Maire pouvoir, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2 – Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Le budget de la Commune n'ayant pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice 2018, et considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice, il convient donc d'appliquer l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

3 - Renouvellement de la convention portant sur la fourniture de repas pour les enfants fréquentant le périscolaire auprès de l'association Habitat Jeunes des Trois Frontières

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de l'association Habitat Jeunes des Trois Frontières relative à la fourniture de repas pour les enfants de la Commune de Sierck les Bains fréquentant le périscolaire.

Dans cette convention, il est précisé la composition des repas, leur livraison, les modalités de commande, la mise à disposition du matériel ainsi que les prix des différents repas livrés :

- Prix du repas : 4.86 €
- Prix du pique-nique : 4.86 €
- Prix du menu de substitution : 3.85 €
- Prix du goûter : 0.85 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la convention de l'association Habitat Jeunes des Trois Frontières pour l'année 2018 et sera renouvelable au 01.01.2019 pour une année.

4 - Démolition du gymnase des Récollets

Avec la future démolition de l'ancien hôpital, le château des Ducs de Lorraine et ses terrasses vont retrouver leur visibilité depuis le ruisseau de Montenach. Cet évènement est donc l'occasion pour la ville de renouveler ce flanc de la forteresse et de définir un projet urbain et architectural répondant à la fois aux objectifs d'accroître la visibilité touristique de la commune et de répondre aux enjeux du quotidien de ce secteur.

Au sein de cet ensemble à remanier, le gymnase des Récollets marque une rupture de traitement. Son maintien ne permettrait pas d'optimiser les effets attendus par la démolition de l'ancien hôpital.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose la démolition du gymnase et l'articulation de ces travaux avec ceux de l'EPFL pour le traitement de la friche hospitalière.

Le montant prévisionnel de désamiantage et de déconstruction du gymnase est de 60 000 € HT.

Pour mener à bien cette opération, la commune réalisera l'ensemble des études techniques préalables. Leur coût est estimé à 24 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- approuve le désamiantage et la déconstruction du gymnase, ainsi que le lancement d'études techniques préalables,
- approuve le montant prévisionnel d'opération ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subvention afférentes à cette opération et à signer, en tant que de besoin, toutes pièces utiles à cette opération.

5 - Mise en place du dispositif « participation citoyenne »

Point retiré de l'ordre du jour

6 - Rythmes scolaires – semaine de 4 jours

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école maternelle et élémentaire de Sierck les Bains en date du 29 janvier 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le retour à la semaine d'enseignement sur 4 jours sera remis en place dès la rentrée scolaire 2018 dans les écoles maternelle et élémentaire de Sierck les Bains.